

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 730 octobre 2018

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle.

Etaient absents excusés : M PONCET Damien, Mme PONCET Brigitte (pouvoir à Fabrice MONACI)

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du  
lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018**

**Désignation d'un secrétaire de séance : CONTET Florence**

**1/ CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ET ATTRIBUTION D'INDEMNITE POUR  
L'EXERCICE 2018 2018 - 100**

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'attribution d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après délibération, et avec 2 « abstentions » et 7 voix « pour », le Conseil Municipal, **DECIDE** :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire,
- de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal, et de lui accorder l'indemnité de conseil,
- le montant de cette indemnité sera calculé selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité, à savoir la moyenne des dépenses budgétaires des trois dernières années, cette indemnité est attribuée à Monsieur Patrick FILLON, Receveur municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**2/ MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE  
2018 - 101**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de modifier le tableau de classement de la voirie communale de la manière suivante :

- ajout du chemin rural, dit de Très Fontaine, qui relie Sonthonnax à Heyriat par l'Est, à la voirie communale à caractère de chemin ; longueur : 1 585 mètres.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le conseil municipal.

La longueur de la voirie communale est ainsi portée à 12 805 mètres.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal,

**DECIDE** de rajouter à la voirie communale à caractère de chemin, le chemin rural dit de Très Fontaine, d'une longueur de 1 585 mètres,

**DECIDE** de modifier le tableau de classement de la voirie communale, portant la longueur de la voirie communale à 12 805 mètres,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### **3 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – M14 2018 - 102**

#### **Virements de crédits**

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Constructions	2313 Op. 202	- 1 123.00		
Terrains nus	2111	+ 1 123.00		

### **4 – RAPPORT D'ACTIVITE 2017 – HAUT BUGEY AGGLOMERATION 2018 - 103**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique le rapport d'activité 2017 de Haut-Bugey Agglomération en séance publique.

Les conseillers municipaux ont émis la remarque suivante :

- manque d'équité sur le soutien aux associations

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

**DONNE** acte de cette présentation.

### **5/ RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2017 2018 - 104**

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur le service public de l'assainissement de l'année 2017. Il commente les données administratives, techniques et financières de ces services.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** acte de cette présentation.

### **6 QUESTIONS DIVERSES**

#### **6 – 1 Travail des commissions**

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY :

RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : (représenté par Dominique GARBE)

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 18 H0012	RETY Pascal	Construction d'un abri à bois ouvert, et rénovation de la toiture de la maison et du garage	07/09/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 18 H0013	PONCET Damien	Remplacement de la porte du garage en bois par PVC blanc	20/09/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 18 H0014	LAMBERT Jérôme	Réfection totale du toit	24/09/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET : RAS

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET :

A l'Espace F Berchet, il n'y a pas de téléphone depuis septembre ; nous sommes toujours en attente de la Fem to Cell, qui permettra de faire fonctionner un téléphone portable à la garderie, cantine, et ce malgré plusieurs relances.

L'école participera aux cérémonies du 11 novembre à Napt et à Sonthonnax ; les enfants liront des poèmes.

Commission « Voiries, bois, agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

-sapins secs sur le non soumis : état des lieux fait avec M. LIMON de la BAB, débardage début 2019

-chemin d'accès plantation Mme GERMAIN en attente

-élagage de la SERRA (limite BOLOZON) fait par l'entreprise GERIFO au prix de 220 euros

-arbres sur les chemins, cassés par la neige (liste des chemins à nettoyer) pour Anthony

-reste une matinée pour le nettoyage de la parcelle communale (lotissement REVERS) voir si broyage ?

- le déneigement est difficile à Napt, à cause de certains véhicules mal stationnés ; un mot sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE :

Les travaux d'accessibilité à l'entrée de l'église de Napt ont été réalisés.

Il ne reste plus que les travaux de mise en accessibilité de l'école à finaliser avant la fin de l'année.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

\* La relève des compteurs d'eau aura lieu la semaine du 19 au 23 novembre prochain ; elle sera effectuée par l'employé communal pour le compte de HBA.

\* Une mesure de la chloration est effectuée tous les jours dans les 3 villages, afin de contrôler la qualité de l'eau potable.

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE :

\* Point d'apport volontaire près de la STEP de Sonthonnax : la dalle pour recevoir les containers de tri est terminée.

Il reste à aménager les abords de la dalle ; ce travail doit être terminé d'ici la fin de la semaine.

\* Une réunion de la commission est prévue le vendredi 16 novembre :

- Point sur le planning d'Anthony
- Plan d'action suite au rapport de l'inspecteur santé et sécurité au travail

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

\* La vitre du tracteur a été changée

\* Le contrôle technique de la Citroën Berlingo a été passé avec succès.

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET :

RAS

## **6-2 Compte-rendu HBA**

Les réunions de zonage PLUiH sont en cours et devront être terminées au 15 novembre.

## **6-3 Mail de Damien ABAD – l'appel des territoires en faveur du pouvoir d'achat**

Une information est faite à chaque élu, l'invitant à soutenir ou non, l'action proposée par le député, qui consistait en un chèque carburant de 100 euros par mois.

## **6-4 Vente de bois 2018 - 105**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il avait été décidé de proposer du bois de chauffage aux habitants de la commune ; le prix de vente a été fixé à 22 euros le stère de bois ; il convient d'encaisser les chèques émis par les personnes suivantes :

- Damien PONCET : 132 euros, pour 6 stères,
- Mireille CHAPON – COCHET : 154 euros, pour 7 stères,
- Foudile LARBI : 154 euros, pour 7 stères,
- Edith THEOLEYRE : 66 euros, pour 3 stères.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** d'encaisser les chèques pour le paiement du bois,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération

## **6-5 Danger lors du croisement des cars de transport scolaire**

La route arrivant de Nébois à Sonthonnax est étroite à certains endroits et sinueuse, ce qui rend le croisement des cars de transport scolaire difficile, et dangereux.

Monsieur le Maire va contacter à nouveau le Département afin de relancer les projets d'aménagement d'aires de croisement, proposés il y a quelques années.

Séance levée à 22h45